

La

# lettre d'info

de l'Association Nationale de Retraités, reconnue d'intérêt général

ACTUALITÉS  
ÉVÈNEMENTS  
BONS PLANS

Janvier 2026

## A LA UNE

### Décembre...Noël... Le temps de la solidarité

Fin décembre dans la plupart des groupes ANR, ce sont les rencontres de fin d'année envers les plus âgés ou les plus fragiles. « *C'est en effet l'occasion d'une visite, ce qui fait toujours plaisir d'échanger sur le temps qui passe, les souvenirs de la vie professionnelle, la santé plus ou moins vacillante, la famille mais souvent c'est hélas la solitude* » souligne François-Xavier Lehmann, le président de l'ANR dans son édito de la Voix de l'ANR de janvier.

Il rappelle également que la solidarité a d'autres facettes dans notre association, en particulier, des activités de loisirs variées comme les marches, les sorties, les voyages, les rencontres autour d'un repas...

Il ajoute : « *nous sommes riches de nos activités de solidarité et il faut encore plus échanger entre nous sur nos bonnes pratiques* ». Ce sont plus de 2 000 bénévoles qui ont participé en cette fin d'année dans tous les groupes ANR à cette démarche de solidarité envers les plus isolés. Coup de chapeau aussi à tous ceux qui participent au quotidien pour aider entre autres aux démarches administratives, aux envois de milliers de carte d'anniversaire... Un florilège d'actions de soutien. C'est tout un réseau qui est à l'écoute.

### Au programme de La Voix de l'ANR de janvier :

La Voix de l'ANR : après l'arrêt de Francis Courric, aux commandes du magazine depuis plus de 15 ans, il passe le relais à Hervé Darricarrère (président de ANR Rhône). Intégrée dans la communication, cette nouvelle organisation est mise en place avec l'équipe de rédacteurs (trices) fidèles. Le changement dans la continuité pour vous offrir un magazine de qualité.

**Au programme ce mois-ci** : trois groupes ANR mis à l'honneur avec de belles réussites : La Marne, Les Ardennes et le Loiret. Article sur « les seigneurs » de La Poste. Un retour sur Amicale-Vie « L'atout prévention de l'ANR ».

Sortie du magazine de 48 pages vers la fin janvier avec un appel au renforcement des équipes des rédacteurs.

### **Dans les groupes**

Beaucoup de groupes proposent de belles activités pour 2026. Les Bouches-du-Rhône mettent en place un Gâteau des rois le 22 janvier (Aix), le 12 février c'est un Loto (La Ciotat), le 23 avril, une manade à Arles et 2 voyages au printemps : La Norvège et la Bretagne (Sarzeau). Beau programme. <https://www.anr13.org/>

Le groupe Indre : du scrabble (derniers vendredis du mois), la Galette le 8 janvier, un tournoi de belote le 5 février, un Loto le 5 mars et une belle rencontre en vue avec le groupe de Bergerac (sur un week-end). Et deux voyages (Les Pouilles) et un senior en vacances en perspective. On peut être « petit en nombre » et montrer beaucoup de dynamisme. <https://www.anr36.fr/>

qu'est l'intelligence artificielle... beau programme pour début 2026. <https://www.anr69.fr/>

### **ACTUALITES**

#### **Taux du Livret A en 2026 : pourquoi la baisse semble inévitable**

Le verdict tombera officiellement à la mi-janvier, mais les indicateurs de l'INSEE permettent déjà de tracer la tendance pour le 1er février 2026. Le livret préféré des Français s'apprête à refléter la nouvelle réalité économique : une inflation qui s'est stabilisée autour de 2 % sur les derniers mois de 2025.

Selon les projections actuelles basées sur la formule de calcul de la Banque de France, le taux pourrait ainsi glisser vers 2,50 % ou 2,75 %. Pour un retraité ayant atteint le plafond de son livret (22 950 euros), une baisse de seulement 0,5 point représente une perte sèche de 114,75 euros d'intérêts sur une année complète. Dans un contexte où chaque euro compte pour faire face aux charges fixes, ce manque à gagner n'est pas négligeable.

#### **Les contrats entre marques et influenceurs plus encadrés dès 2026**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, un contrat liant un annonceur à un influenceur sera obligatoirement écrit dès lors que la valeur de la campagne promotionnelle dépasse 1 000 €. Afin de lutter contre les pratiques commerciales trompeuses, la loi dite « influenceurs » du 9 juin 2023 a posé un cadre juridique pour ce qui concerne l'influence commerciale.

Cette loi prévoit qu'au-delà d'un certain seuil, le contrat liant un influenceur à un annonceur (ou à un agent) doit être rédigé par écrit et comporter des mentions et clauses précises. Le décret du 28 novembre 2025 fixe ce seuil à 1 000 € hors taxes.

Il correspond à la somme des rémunérations versées et de la valeur des avantages en nature accordés à l'influenceur par l'annonceur au cours d'une même année « en contrepartie d'une prestation ou d'un ensemble de prestations d'influence commerciale par voie électronique poursuivant un même objectif promotionnel ».

### **BONS PLANS**

## **Aide à domicile 2026 : Jusqu'à 15 400 € versés par l'Anah pour adapter votre logement, vérifiez votre éligibilité**

C'est le dispositif phare de l'adaptation du logement pour les seniors qui entre dans une nouvelle phase. Dès le 1er janvier 2026, MaPrimeAdapt<sup>1</sup> reste le levier principal pour permettre aux retraités de rester chez eux en toute sécurité. Remplacement de baignoire, installation de monte-escalier ou travaux d'accessibilité : l'État finance désormais jusqu'à 70 % du chantier. Conditions de ressources, âge, démarches : tout ce qu'il faut savoir pour cette aide en 2026 : <https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimeadapt>

## **La CNSA soutient 110 nouveaux projets de travaux dans des habitats inclusifs pour un montant total de 7 millions d'euros**

Depuis 2022, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a financé des travaux visant à adapter le bâti et à améliorer la qualité de vie des habitants dans plus de 300 projets d'habitat inclusif, répartis sur 63 départements.

### **Soutenir les départements dans le développement de leur offre d'habitat inclusif**

Le développement de l'habitat inclusif contribue à renforcer l'offre d'habitat intermédiaire proposée au sein de chaque territoire. Depuis 2020, les habitats inclusifs connaissent un essor important, portés par l'engagement des conseils départementaux et de nombreux partenaires, soutenus par la CNSA. Le Ségur de la santé a initié en 2022 le soutien de la CNSA à des investissements immobiliers pour des projets destinés aux personnes âgées, mobilisant ainsi 22,5 millions d'euros.

### **Autos : Un contrôle technique renforcé à partir de 2026**

Certaines dispositions du contrôle technique seront modifiées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Un décret du 8 décembre 2025 précise les mesures pour les véhicules concernés par des campagnes de rappel « grave » et n'ayant pas été réparés. Une nouveauté qui doit notamment permettre de vérifier si des véhicules sont toujours équipés d'airbags Takata, classés interdits. Avec ce décret, le ministère des Transports poursuit notamment ses actions de prévention face aux nombreux accidents liés aux airbags Takata.

Le texte instaure à compter du 1<sup>er</sup> janvier une contrevisite pour défaillance critique. Celle-ci concerne les véhicules présentant « un risque grave pour la sécurité routière », dont le constructeur a demandé de cesser immédiatement l'utilisation.

Pour rappel, les véhicules dotés d'airbags Takata classés « stop drive » nécessitent, en raison de leur dangerosité, la mise à l'arrêt du véhicule tant que l'airbag n'a pas été remplacé.

## **A L'ACTION**

### **Aide EHPAD 2026 : jusqu'à 2 500 € remboursés par an avec le nouveau crédit d'impôt universel**

C'est une révolution fiscale qui va soulager des milliers de familles dès le 1er janvier 2026. Le Projet de Loi de Finances (PLF) vient d'acter la transformation de la réduction d'impôt pour frais de

dépendance en un crédit d'impôt universel de 25 %. La différence est de taille : désormais, même si vous ne payez pas d'impôts, l'État vous versera directement le remboursement de vos frais en EHPAD. Si le plafond de l'aide permet d'atteindre 2 500 euros de gain par an, le calcul dépend de votre situation réelle et des aides perçues

### **Dons d'argent en famille : ce qui change vraiment au 1er janvier 2026**

Une nouvelle obligation entre en vigueur dans quelques semaines pour les Français qui reçoivent des dons de leurs proches. Contrairement à ce qui circule sur les réseaux sociaux, les cadeaux de Noël et l'argent de poche ne sont pas concernés.

À quelques semaines de l'échéance, la confusion règne autour des nouvelles règles applicables aux dons entre particuliers. Des publications virales sur les réseaux sociaux laissent entendre que les Français devront désormais déclarer au fisc le moindre billet glissé dans une enveloppe à Noël ou l'argent de poche versé aux enfants. La Direction générale des finances publiques a dû publier un communiqué pour rétablir la vérité sur cette réforme qui ne modifie en rien les règles fiscales existantes.

### **La France face au double défi natalité–vieillesse : un équilibre démographique sous pression**

La France entre dans une phase démographique décisive : moins de naissances, davantage de seniors et des finances publiques qui se tendent. Ce basculement, désormais durable, oblige l'État à revoir ses priorités pour maintenir l'équilibre social et économique du pays.

Un basculement démographique devenu structurel. Depuis plusieurs années, la France enregistre une diminution régulière du nombre de naissances. Les données publiées par les services statistiques confirment que cette tendance n'est plus conjoncturelle, mais qu'elle s'installe dans la durée. Les premiers mois de 2025 ont encore montré un recul du nombre de bébés nés sur le territoire, poursuivant un cycle amorcé à la fin des années 2010 et qui se prolonge d'année en année.

Parallèlement, l'espérance de vie continue de progresser, ce qui augmente mécaniquement la proportion de personnes âgées dans la population. La France comptait déjà plus de vingt millions de personnes âgées de plus de 60 ans en 2024, un chiffre appelé à croître fortement dans la décennie à venir.

### **L'INFO DU MOIS Voyages en Chine : l'exemption de visa est prolongée pour les séjours courts**

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2023, la Chine accordait une exemption unilatérale de visa aux détenteurs de passeports français. Prolongée jusqu'à fin 2025, cette exemption sera finalement valable jusqu'au 31 décembre 2026.

Les citoyens français peuvent séjourner en Chine jusqu'à 30 jours sans nécessité de visa, pour affaires, tourisme, visite à la famille et aux amis, transit et échanges. Au-delà d'une durée de 30 jours, un visa est nécessaire en plus d'un passeport valide.

**À noter** : 45 pays sont concernés par cette exemption de visa : Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Chypre, Corée du Sud, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Japon, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco,

Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suisse et Uruguay.

## **INFOS PRATIQUES**

### **Vacances**

#### **E-coffret Beauval Box Escapade**

##### **Le charme sauvage**

En famille ou entre amis, vivez une journée magique dans l'un des plus beaux zoos du monde ! Venez admirer les 10 000 animaux extraordinaires de ce parc de 40 hectares. Parmi 600 espèces, le ZooParc de Beauval abrite des animaux uniques en France comme les pandas géants et leurs bébés. ( <https://www.zoob Beauval.com/> )

Logement à l'un des hôtels 3\* du zoo 2 jours/1 nuit en formule petit-déjeuner - Deux entrées pour 2 jours au ZooParc de Beauval - Sans transport. Proposé par Toulousirs Voyages - Tél. : 01.44.06.45.45 - <https://www.toulousirs.fr>

#### **Retraités La Poste – Offre Sports et Activités Culturelles**

La campagne de demande de participation financière pour la pratique d'une activité sportive et/ou culturelle 2025 est clôturée depuis le 19 décembre 2025 au soir. Il n'est plus possible d'effectuer de demande au titre de 2025. Par ailleurs toutes les demandes complètes, réceptionnées avant cette date, seront traitées selon le process habituel.

Pour rappel, l'arrêt de cette prestation s'inscrit dans la continuité des élections professionnelles tenues en octobre 2024 et de la mise en place des Comités Sociaux et Économiques d'Établissements (CSE-E). A compter du 1er janvier 2026, les CSE-E\* et leurs élus sont vos interlocuteurs pour accéder aux offres sociales et culturelles. Renseignements : 0800 000 505

#### **Retraités Orange**

Retrouvez toutes les infos et services relatifs aux ASC et services relatifs aux ASC mutualisées. Un seul et même accès pour les salariés et les retraités. Informations sur notre site : <https://www.anrsiege.fr/info-partenaires/>